

ché à définir ses privilèges, immunités et pouvoirs. Cet acte a été, il est vrai, désavoué. Mais, l'année suivante, un autre acte a été passé, savoir le 33 Vict., ch. 5, intitulé : " Acte pour maintenir l'autorité et la dignité des Chambres de la Législature et l'indépendance de ses membres et pour protéger les personnes publiant des papiers parlementaires " ; cette dernière loi n'a pas été désavouée ; elle a toujours été en force et appliquée depuis. C'est en vertu des dispositions de cette loi que l'on a amené à la barre de cette Chambre, en plusieurs circonstances, des personnes accusées d'avoir enfreint les privilèges de cette branche de la Législature. L'on connaît l'affaire Dansereau. Il s'agissait de l'enquête dans l'affaire des Tanneries en 1875. M. Dansereau ayant refusé de comparaître, comme témoin, fut arrêté par le sergent d'armes, en vertu du mandat du président, par ordre de la Chambre. Il obtint l'émanation d'un bref d'*habeas corpus*, rapportable devant la cour du banc de la Reine. Il contestait la validité de cet acte de la Législature 33 Vict., ch. 5. La décision de la cour d'appel est rapportée au 19^e vol. du *Lower Canada Jurist*, pp. 210 et suivantes. Cette décision est du 17 février 1875. L'on y voit que ce tribunal a décidé que cet acte était constitutionnel. Je réfère les membres de cette Chambre aux parties des paroles des juges Dorion, Taschereau, Sanborn et Monk, où il est question du pouvoir inhérent à une Législature, indépendamment de tout statut, de maintenir sa dignité. " I consider, dit le juge en chef Dorion, this to be a necessary incident of the powers of Legislatures and of controlling the administration of public affairs, and such I beleive that the House of Assembly had a right to exercise it, as it was exercised under the constitution of the late province of Lower Canada in the case of Mr. Monk, who was imprisoned 1817 for refusing to produce certain registers and papers before the House or a committee of the House of Assembly. I cannot find a case where this power of colonial legislatures to summon witnesses has been questioned.